Dix-huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

4 septembre 2024 Français Original : anglais

Genève, 11 novembre 2024 Point 3 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le (la) Président(e) désigné(e)*

- 1. Ouverture de la Conférence.
- 2. Élection du (de la) Président(e).
- 3. Adoption de l'ordre du jour.
- 4. Reconduction du Règlement intérieur.
- 5. Nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
- Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Conférence.
- 7. Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence.
- 8. Échange de vues général.
- 9. Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole.
- 10. Examen des questions concernant l'application nationale du Protocole, y compris la soumission ou la mise à jour de rapports nationaux annuels.
- 11. Préparatifs des conférences d'examen.
- 12. Rapports de tout organe subsidiaire.
- 13. Approbation des coûts estimatifs pour 2025.
- 14. Questions diverses.
- 15. Examen et adoption du document final.



^{*} La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.